

## **Présentation des arts Canada - Addenda :**

### **Information importante : festivals artistiques professionnels 2009-2010**

#### **Nouveau financement ciblé**

Dans son budget de mars 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un nouvel investissement de 30 millions de dollars par année « à l'appui de festivals locaux des arts et du patrimoine qui incitent les Canadiens à s'engager dans leur collectivité par l'expression, la célébration et la préservation de la culture locale. »

Ce nouvel investissement de 30 millions de dollars est une mesure récurrente et comprend des fonds additionnels pouvant atteindre 7 millions de dollars par année au programme Présentation des arts Canada (PAC). Grâce à ce financement ciblé qui s'ajoute à son budget actuel de subventions et contributions, le programme PAC affectera des fonds additionnels aux festivals artistiques professionnels qui accordent une importance soutenue et manifeste aux activités favorisant l'engagement communautaire.

#### **Engagement communautaire**

L'engagement communautaire est un concept déjà fortement lié aux objectifs, aux lignes directrices et aux critères d'évaluation du PAC. En conséquence, aucune modification ne sera apportée aux critères d'admissibilité et d'évaluation du programme lors de l'octroi des fonds additionnels.

Aux fins du programme PAC et à titre d'exemples, les activités d'engagement communautaire comprennent, mais ne se limitent pas à:

- une programmation qui permet l'accès à des événements gratuits (ou à prix réduits) en complémentarité aux activités exigeant des droits d'entrée;
- une série de spectacles qui met à l'honneur les artistes professionnels locaux;
- une programmation d'activités de sensibilisation élargies à l'intention des collectivités avoisinantes;
- des projets qui s'adressent à des segments précis de la population (jeunesse, aînés, personnes handicapées, communautés mal desservies);
- des activités de sensibilisation qui favorisent la rencontre des artistes et des membres d'une collectivité dans les écoles, les centres communautaires et d'autres lieux;
- des partenariats avec d'autres organismes communautaires.

## **Évaluation des demandes**

Seuls les organismes qui présentent un festival artistique professionnel sont admissibles à l'octroi de ces fonds additionnels du PAC. Les festivals artistiques admissibles au programme PAC sont priés de consulter les lignes directrices en vigueur et de compléter le formulaire dans lequel ils présentent leur programmation régulière.

Les informations portant sur les activités d'engagement communautaires prévues doivent apparaître sous la Section B du formulaire de demande. Bien que toutes les réponses aux questions de la Section B soient prises en considération lors de l'évaluation des activités d'engagement communautaire proposées par les festivals artistiques professionnels, une attention particulière est accordée à l'information fournie aux questions B3 et B6.

Les activités de sensibilisation qui sont directement liées à la programmation du festival et qui ont lieu à l'extérieur de la période de présentation du festival seront prises en compte lors de l'évaluation des activités d'engagement communautaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre [bureau régional du ministère du Patrimoine canadien](#).

Si votre organisme présente un festival local lié aux arts et à la culture qui n'est pas admissible à recevoir un appui financier du programme Présentation des arts Canada, veuillez [consulter les lignes directrices](#) du nouveau programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.